

A qui de droit

Genève, le 31 août 2021

Madame la Doyenne,  
Monsieur le Doyen,

Je soussigné, Dr. Izhak Dayan, Grand Rabbin de la Communauté Israelite de Genève, sollicite votre bienveillante attention à la requête des élèves qui effectuent leurs études au sein de votre établissement. Ces derniers sont juifs pratiquants et ne travaillent pas le samedi et jours de fêtes.

Les samedis et jours de fêtes, sont des jours non travaillés dans la religion juive. Je tiens à porter à votre connaissance, qu'aucune dispense religieuse ne peut leur être octroyée, et ce, en accord avec la loi juive.

Je vous prie de bien vouloir accéder à leur demande respectueuse, afin qu'ils puissent se libérer de toute obligation de cours et d'examens les chabbat (vendredi soir et samedi) et fêtes :

Mardi 7 septembre au Mercredi 8 septembre 2021 : Roch Hachana, Nouvel an juif  
Du Mercredi 15 septembre au soir au Jeudi 16 septembre 2021 : Yom Kippour, Jour du Grand Pardon  
Mardi 21, Mercredi 22 ainsi que Mardi 28 et Mercredi 29 septembre 2021 : Soukkot, fête des cabanes  
Samedi 16 avril, Dimanche 17 ainsi que Vendredi 22 avril et Samedi 23 avril 2022 : Pâques juive  
Dimanche 5 juin et Lundi 6 juin 2022 : Chavouoth, Pentecôte

Je vous informe que les Chabbat (repos dominical) commencent toujours le vendredi au coucher du soleil, et se terminent le samedi soir à la tombée de la nuit, de même que les fêtes commencent toujours la veille au coucher du soleil. Durant le Chabbat et fêtes, tout travail ou écriture sont proscrits.

Je vous saurais gré de bien vouloir permettre à ces étudiants de respecter leurs convictions religieuses en les autorisant à se présenter à une autre session.

En vous remerciant par avance de votre compréhension, je vous prie d'agréer, Madame la Doyenne, Monsieur le Doyen, l'expression de mes respectueuses salutations.



ע"ה ה'תקפ"א י"ח אב  
גב' ח'א"ש סקווה ז"ל ס'נב  
Izhak

Dr. Izhak DAYAN  
Grand Rabbin

To whom it May concern

Geneva, august 31, 2021

Dear Madam,  
Dear Sir,

I, the undersigned, Dr. Izhak Dayan, Chief Rabbi of the Israelite Community of Geneva, ask for your kind attention to the request of your practicing Jewish students who do not work on Saturdays and religious holidays, as required in the Jewish religion.

I wish to inform you that no religious dispensation can be granted to them, in agreement with the Jewish law.

To be free from any obligation to attend classes and exams on Shabbat (Friday night and Saturday) and during religious holidays, please accept their respectful request for the dates below:

Tuesday 7 to Wednesday September 8, 2021: Rosh Hashanah, Jewish New Year  
From September Wednesday September 15 in the evening to Thursday September 16, 2021: Yom Kippur, Day of the Great Forgiveness  
Tuesday September 21, Wednesday September 22, and Tuesday September 28 and Wednesday September 29 2021 : Sukkot, the feast of the huts  
Saturday April 16, Sunday April 17 and Friday April 22 and Saturday April 23, 2022: Jewish Easter  
Sunday, June 5 and Monday, June 6, 2022: Shavuoth, Pentecost

The religious holidays always start the day before at sunset, during which any kind of work is prohibited. I would be grateful if you could allow them to respect their religious beliefs and let them attend another session.

Thank you in advance for your understanding,  
Your faithfully



ע"פ הרב יצחק ד"ר ד"ר  
הרב הראשי לקהילת ישראלית דה ג'נ'בה  
Izhak Dayan

Dr. Izhak DAYAN  
Chief Rabbi